

Syndicat Mixte de Lutte contre les inondations
dans la vallée de l'Orne et son bassin versant

Comité Syndical du 03 avril 2024

N° CS-24-02-04 – BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2024

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Lutte contre les Inondations dans la Vallée de l'Orne et son Bassin Versant, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, mercredi 3 avril 2024 à 12h30 dans la Salle des Fêtes, Grande Rue à Louvigny (14111), sous la présidence de Patrick LEDOUX, Président.

Date de la convocation : 21 mars 2024

Nombre de membres en exercice	24
Nombre de membres présents	19
Nombre de pouvoirs	0
Nombre de votants	19

Présents : Mme Florence BOULAY, Mme Valérie DESQUESNE, Mme Clara DEWAELE, M. Bruno FRANCOIS, M. Michel FRICOUT, M. Joël JEANNE, M. Patrick JEANNENEZ, M. Ludwig WILLAUME, M. Romain BAIL, M. Christian DELBRUEL, M. Jean-Marie GUILLEMIN, M. Pascal HOORELBEKE, M. Jean-Pierre ISABEL, M. Patrick LEDOUX, Mme Nadine LEFEVRE, Mme Clémentine LE MARREC, Mme Ghislaine RIBALTA, M. Serge RICCI, M. Morgan TAILLEBOSQ.

Excusés ayant donné pouvoir :

Excusés : Mme Alexandra BELDJOUDI, M. Jean-Yves HEURTIN, M. Ludovic ROBERT, M. Dominique ROSE, Mme Julie CALBERG-ELLEN.

Le comité nomme M. Romain BAIL, secrétaire de séance.

Comme cela a été précisé à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, le syndicat prend en compte depuis plusieurs années les effets du vieillissement des aménagements et des équipements réalisés il y a près de 20 ans.

Par ailleurs, le syndicat, en tant que gestionnaire de digues, doit également assurer les obligations qui s'imposent, à savoir d'une part la gestion, l'entretien et la surveillance en toutes circonstances des ouvrages et d'autre part leur régularisation en tant que systèmes d'endiguement.

Enfin, certains ouvrages et en particulier les systèmes d'endiguement nécessiteront à moyen terme d'importants travaux de remise en état, qu'il convient de préparer.

Compte tenu de l'activité du syndicat mixte, les principales dépenses en 2024 seront, d'une part, l'annuité d'emprunt, et, d'autre part, celles consacrées à la gestion, à la maintenance, aux contrôles des ouvrages et à leur confortement mais également à l'animation d'un Programme d'Etudes Préalables à un PAPI.

Le Budget prévisionnel 2024 reprend les résultats du budget 2023.

A compter du 1er janvier 2024, le budget du SMLCI s'inscrit sous la nomenclature M57.

Schématiquement, les **dépenses de fonctionnement** peuvent se résumer ainsi :

	Budget total 2023	BP 2024
Exploitation et entretien technique des ouvrages	450 000,00	468 500,00
Energie, télécommunications	23 000,00	28 000,00
Fonctionnement administratif	178 820,00	215 310,00
Intérêts des emprunts	98 500,00	84 300,00
Dotations aux amortissements	34 335,00	35 988,00
Virement à la section d'investissement (autofinancement)	1 338 177,71	1 327 280,92
Total des dépenses de fonctionnement	2 122 832,71	2 159 378,92

Les intérêts des emprunts s'élèvent à 84 300,00 €.

Il est à noter qu'un montant de 150 000 € euros est inscrit pour les crues au budget 2024.

Les **recettes de fonctionnement** sont les suivantes :

	Budget total 2023	BP 2024
Excédent reporté	561 081,95	1 177 778,92
Remboursement mise à disposition personnel	36 000,00	35 000,00
Participation du Département	450 000,00	450 000,00
Participation de la Communauté urbaine	450 000,00	450 000,00
Participation CUCLM à l'animation PAPI	0,00	5 100,00
Participation NCPA à l'animation PAPI	0,00	5 100,00
Participation Etat à l'animation PAPI	0,00	36 400,00
Amortissement des subventions (ordre)	55 168,00	0,00
Autres produits exceptionnels	570 582,76	0,00
Total des recettes de fonctionnement	2 122 832,71	2 159 378,92

La participation de chacune des 2 collectivités, le Conseil Départemental et la Communauté Urbaine Caen la mer, est fixée à 450 000 euros.

Les **dépenses d'investissement** sont les suivantes :

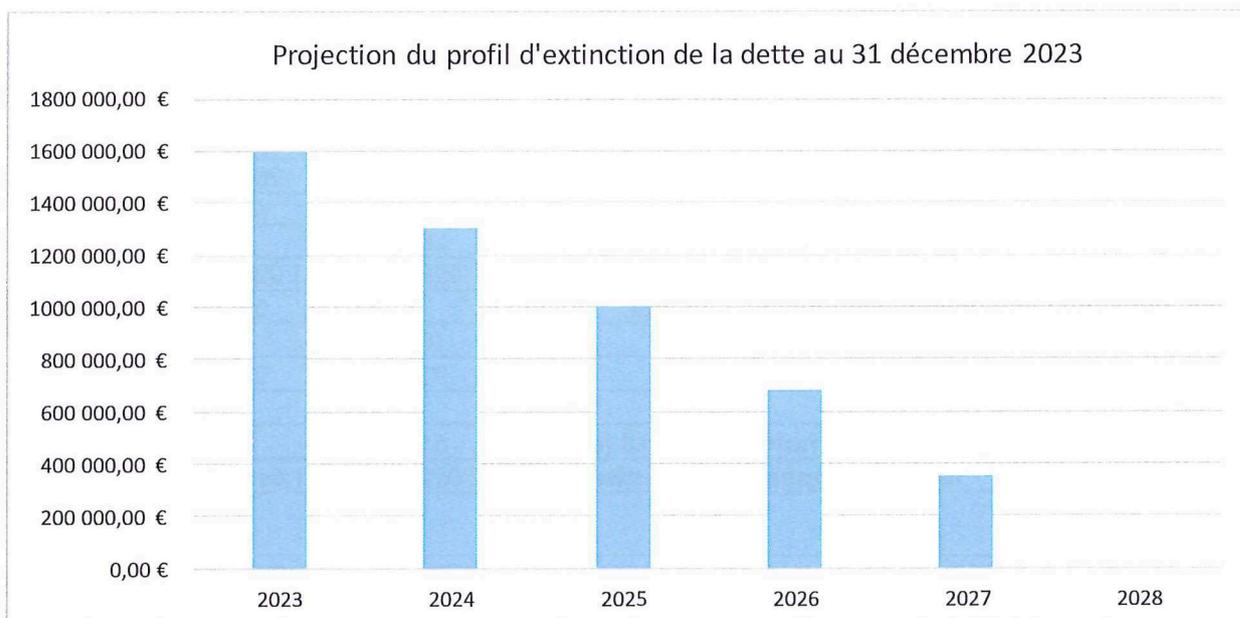
	Budget total 2023	BP 2024
Résultat investissement (déficit)	587 477,25	406 032,08
Remboursement des emprunts	274 700,00	288 400,00
Etudes et insertions	118 892,00	61 474,40
Acquisition de logiciels et matériel informatique	20 000,00	4 000,00
Grosses réparations et Travaux	928 996,71	1 028 858,38
Réparation et travaux sur exercice annuel	0,00	55 000,00
AP-Renouvellement automatismes	10 859,01	0,00
AP-Système d'endiguement	93 628,96	23 000,00
Avances marchés (ordre)	0,00	0,00
Subventions reprises au compte de résultat (ordre)	55 168,00	0,00
Total des dépenses d'investissement	2 089 721,93	1 866 764,86

Les frais d'études et de travaux en dépenses d'investissement correspondent principalement aux prestations ci-après :

- Etudes de mise en place de dispositifs batardables en remplacement des merlons de terre temporaires de fermeture d'urgence pour les systèmes d'endiguement de Caen Prairie, Louvigny, et de Caffarelli-Montalivet
- Remise en état d'équipements du déversoir du Maresquier (bloc hydraulique, garde-corps)
- Installation de nouveaux codeurs de position de vannes (Montalivet, Maresquier)
- Réparation de la digue Caffarelli au niveau de la souche basculée
- Remplacement du matériel de stockage des Aquabarrières (report 2023)
- Pose de bornes d'identification de têtes de réseau (Caffarelli-Montalivet)

Le remboursement du prêt en capital s'élèvera en 2023 à 288 400 €.

Année de la date de fin d'exercice	Capital restant dû de fin d'exercice (En millions d'euros)	Capital amorti (En millions d'euros)	Intérêts (En millions d'euros)	Annuité (En millions d'euros)
2023	1,59	0,27	0,098	0,37
2024	1,31	0,29	0,084	0,37



Le profil d'extinction de la dette du Budget SMLCI, présenté ci-dessus est sain et équilibré.

Cette année, le financement des dépenses d'investissement est assuré par le FCTVA, par une subvention du Fonds Barnier (FPRNM) et par l'autofinancement.

Les **recettes d'investissement** sont les suivantes :

	<i>Budget total 2023</i>	BP 2024
FCTVA	71 458,00	27 598,95
Amortissements (ordre)	34 335,00	35 988,00
Subvention état	0,00	20 000,00
Subvention état sur AP	6 412,00	0,00
Excédent de fonctionnement capitalisé	639 339,22	455 896,99
Virement de la section de fonctionnement	1 338 177,71	1 327 280,92
Total des recettes d'investissement	2 089 721,93	1 866 764,86

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction comptable M57 ;

VU le débat d'orientation budgétaire du 15 mars 2024 et le projet de budget primitif présenté par le Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

ADOpte le Budget Primitif 2024 qui s'équilibre comme suit :

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	BP 2024	Reports	Budget total 2024
011	Charges à caractère général	565 950,00	0,00	565 950,00
012	Charges de personnel et frais	125 850,00	0,00	125 850,00
65	Autres charges de gestion courante	20 010,00	0,00	20 010,00
66	Charges financières	84 300,00	0,00	84 300,00
Total dépenses réelles de fonctionnement		796 110,00	0,00	796 110,00
042	Dotations aux amortissements (ordre)	35 988,00	0,00	35 988,00
023	Virement à la section de fonctionnement (ordre)	1 327 280,92	0,00	1 327 280,92
Total dépenses d'ordre de fonctionnement		1 363 268,92	0,00	1 363 268,92
Total dépenses de fonctionnement		2 159 378,92	0,00	2 159 378,92

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	BP 2024	Reports	Budget total 2024
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	35 000,00	0,00	35 000,00
74	Dotations, subventions et participations	946 600,00	0,00	946 600,00
Total recettes réelles de fonctionnement		981 600,00	0,00	981 600,00
002	Excédent antérieur reporté	1 177 778,92	0,00	1 177 778,92
Total recettes d'ordre de fonctionnement		1 177 778,92	0,00	1 177 778,92
Total dépenses de fonctionnement		2 159 378,92	0,00	2 159 378,92

Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	BP 2024	Reports	Budget total 2024
001	Résultat antérieur reporté (déficit)	406 032,08	0,00	406 032,08
16	Emprunts et dettes assimilées	288 400,00	0,00	288 400,00
20	Immobilisations incorporelles	53 000,00	8 474,40	61 474,40
21	Immobilisations corporelles	59 000,00	0,00	59 000,00
23	Immobilisation en cours	987 467,87	41 390,51	1 028 858,38
3000	AP Renouvellement automatismes/Système d'endiguement	23 000,00	0,00	23 000,00
Total dépenses d'investissement		1 816 899,95	49 864,91	1 866 764,86

Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	BP 2024	Reports	Budget total 2024
10	Dotations, fonds divers et réserves	483 495,94	0,00	483 495,94
13	Subventions	20 000,00	0,00	20 000,00
Total recettes réelles d'investissement		503 495,94	0,00	503 495,94
040	Amortissements (ordre)	35 988,00	0,00	35 988,00
021	Virements de la section de fonctionnement (ordre)	1 327 280,92	0,00	1 327 280,92
Total recettes d'ordre d'investissement		1 363 268,92	0,00	1 363 268,92
Total recettes d'investissement		1 866 764,86	0,00	1 866 764,86

AUTORISE le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération,

DIT QUE la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Vote : à l'unanimité

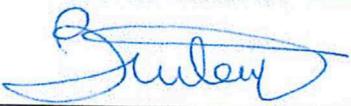
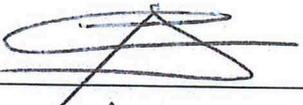
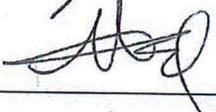
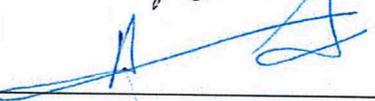
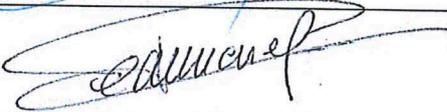
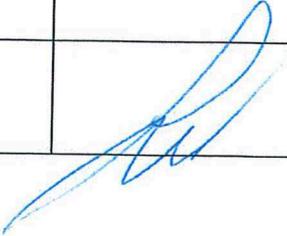
Transmis à la Préfecture le **08 AVR. 2024**
Affiché le **11 AVR. 2024**
Exécutoire le **11 AVR. 2024**

Le Président,

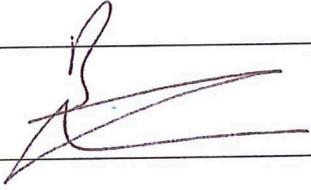
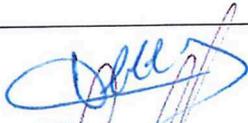
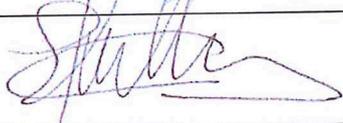
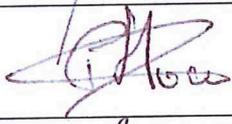
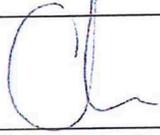
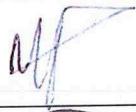
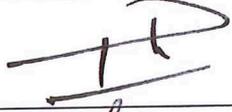

Patrick LEDOUX

VOTE DU BUDGET 2024

03 Avril 2024

Mme Alexandra BELDJOURI	
Mme Florence BOULAY	
Mme Valérie DESQUESNE	
Mme Clara DEWAELE	
M. Bruno FRANCOIS	
M. Michel FRICOUT	
M. Jean-Yves HEURTIN	
M. Joël JEANNE	
M. Patrick JEANNENEZ	
M. Ludovic ROBERT	
M. Dominique ROSE	
M. Ludwig WILLAUME	

Syndicat Mixte de Lutte contre les inondations

M. Romain BAIL	
Mme Julie CALBERG – ELLEN	
M. Christian DELBRUEL	
M. Jean-Marie GUILLEMIN	
M. Pascal HOORELBEKE	
M. Jean-Pierre ISABEL	
Mme Clémentine LE MARREC	
Mme Nadine LEFEVRE	
M. Patrick LEDOUX	
Mme Ghislaine RIBALTA	
M. Serge RICCI	
M. Morgan TAILLEBOSQ	